



Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale

Réunion du « nouveau » groupe de travail CNO 10 octobre 2017

Martine Gramond-Rigal y représentait la **FA-FPT**.

En préambule le président de ce groupe de travail, François Loiseau, a rappelé la feuille de route qui prévoit, dans un premier temps, de s'interroger sur l'intérêt du dispositif CléA.

Pour mémoire, il s'agit d'un certificat professionnel reposant sur un socle de connaissances et de compétences professionnelles, comme l'exposera dans sa présentation le vice-président du COPANEF.

LE COPANEF est un organisme géré paritairement par des représentant.e.s des employeurs et des organisations syndicales. À ce titre, il définit les orientations politiques des partenaires sociaux en matière de formation et d'emploi. Il assure leur suivi et leur coordination avec les politiques menées par les autres acteurs. Ce comité traite de la formation professionnelle relevant du secteur privé. Il est à l'origine de la définition du CLÉA, cette définition est actée par décret.

C'est donc le décret n° 2015-172 du 13 février 2015 qui précise explicitement le socle des compétences de base par domaines. Ces domaines sont les suivants :

- ✓ la communication en français,
 - ✓ l'utilisation des règles de bases de calcul et du raisonnement mathématique,
 - ✓ l'utilisation des techniques usuelles de l'information et de la communication numérique, sujet auquel les membres du CNO sont attaché.e.s, et qui est régulièrement évoqué en séance, tant du côté des usagers que du côté des prescripteurs ;
- Lors de la dernière séance, un intervenant de l'État a présenté « l'ambition des relations avec l'utilisateur » (autrement dit le citoyen) en matière de numérique.
- Pour la **FA**, cet éclairage est intéressant et peut aider dans la compréhension de la préoccupation qui anime le COPANEF.

Ce dernier s'est penché sur une 8^{ème} dimension portant sur la maîtrise d'une langue étrangère, mais a fait le choix de ne pas la retenir, quand bien même les débats en ont fait état à maintes reprises.

Le groupe de travail a exprimé un vif intérêt pour ce point.

Le public concerné par le dispositif CléA est uniquement celui identifié comme étant en situation d'illettrisme.

À ce jour, le nombre de CléA sollicité est de 40.000, sachant que ce dispositif n'existe que depuis fin 2015 et qu'un certain nombre a été délivré de droit.

Le socle de compétences ne s'adresse pas uniquement aux plus démunis.e.s en termes d'acquis.

D'autre part, le souhait des cadres d'en savoir plus sur les 7 dimensions répertoriées a été évoqué car on peut supposer que certains d'entre eux (notamment les plus anciens) peuvent être confrontés à certaines difficultés dans la maîtrise du numérique.

Ainsi le CléA part-il des forces et non des faiblesses identifiées.

En effet, à l'évaluation d'entrée du dispositif, distingue-t-on les domaines à développer et ceux considérés comme acquis.

Cependant, des points importants ont été relevés : l'absence de référence sur le volume d'heures nécessaire pour son acquisition, puis l'intervention de deux organismes différents, le délégataire de formation et le délégataire de la certification.

Pour mémoire, le CléA est un droit opposable dans le cadre du CPF, qui a été mis en œuvre pour les agents.e.s territoriaux.ales.

Ce dispositif est destiné aux agents.e.s qui ne possèdent aucun titre ni diplôme.

Actuellement jusqu'à 150.000 jeunes qui sortent du système scolaire chaque année sans aucun titre ni certificat sont recrutés.e.s dans la Fonction publique territoriale.

Le Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale s'est d'ailleurs positionné favorablement concernant la mise en œuvre de ce dispositif. Aujourd'hui, tout agent.e est en droit de demander à son employeur d'accéder à ce certificat sur la base de ses droits personnels d'accès à la formation.

En conclusion, les membres du groupe ont souhaité que soit repris le travail fait par la Commission formation en 2012 concernant les cycles professionnels.

Il est proposé une prochaine réunion sur ce travail, en repartant du bas du tableau les catégories C, ce qui permettra de faire le lien entre le travail de compréhension et d'information sur le CléA.